

Travaux publics et ices Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC 1550, Avenue d'Estimauville

1550, Avenue d'Estimauville 1550, D'Estimauville Avenue Québec Québec G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC/PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

Title - Sujet	1.		
Plateformes imagerie hyperspectr			
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.	
W7701-166147/A		001	
Client Reference No N° de référ	rence du client	Date	
W7701-166147		2016-08-26	
GETS Reference No N° de référ	rence de SEAG		
PW-\$QCL-028-16848			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME
QCL-5-38299 (028)			
Solicitation Closes - L'invitation pren at - à 02:00 PM on - le 2016-10-11		nd fii	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
F.O.B F.A.B. Specified Here	ein - Précisé dans les pr	résente	_
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:	csciic	
Address Enquiries to: - Adresser	toutes questions à:	1	Buyer Id - Id de l'acheteur
Roy, Josée	4	gc1028	
Telephone No N° de téléphone			lo N° de FAX
(418) 649-2932 ()		(418) 648-2209	
Destination - of Goods, Services, Destination - des biens, services			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fourn	isseur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorize	d to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autoris	ée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire e	n caractères d'imprimerie)
Signature	Date
, -	

Delivery Offered - Livraison proposée



Vous trouverez ci-dessous des changements à la Demande de proposition ainsi que des réponses aux questions de soumissionnaires potentiels.

- 1- Questions / réponses 1 to 11
- 2- Prorogation de la période d'invitation
- 3- Modification du critère technique obligatoire 1.1 Nombre de ressources à la Pièce jointe 2 Critères techniques obligatoires et cotés
- 4- Modification du sommaire des critères cotés à 2. Critères techniques cotés à la Pièce jointe 2 Critères techniques obligatoires et cotés
- 5- Modifier le critère coté 2.1.6 (Tâche F) dans la version anglaise seulement.
- 6- Modifier le critère coté 2.1.10 (Tâche J) à la Pièce jointe 2 Critères techniques obligatoires et cotés
- 7- Modification de « Maximum et minimum totaux pour la section 2.6 Gestionnaires de projet » à la Pièce jointe 2 Critères techniques obligatoires et cotés

1- Questions / réponses 1 to 11

Question 1 : Y a-t-il une entreprise qui a reçu des contrats pour du travail similaire avec ce groupe de recherche à Valcartier?

Réponse : Le dernier contrat octroyé en lien avec ce projet a été octroyé à AEREX avionique inc. (W7701-125216/001/QCL).

Question 2 : Dans le critère obligatoire 1.1 (Nombre de ressources), il est fait mention:

« Pour l'ensemble des catégories de ressources, un minimum de 10 ressources différentes doit être proposé par le soumission. Si le soumissionnaire propose 10 ressources, celles-ci doivent être proposées dans une seule catégorie »

Doit-on comprendre par cela que chaque ressource proposée ne peut apparaître que dans une seule catégorie?

Réponse : Seulement si le minimum de 10 ressources est atteint. Le soumissionnaire peut affecter dans différentes catégories son personnel excédent les 10 ressources affectées au contrat.

Question 3 : Dans le critère obligatoire 1.1 (Nombre de ressources), il est fait mention:

"Si le soumissionnaire propose plus de 10 ressources différentes, une même ressource peut être proposée dans plus d'une catégorie de ressources. »

Cela signifie-t-il qu'à partir du moment où nous soumettons le nom de 11 ressources, nous pouvons utiliser toutes les ressources dans plus d'une catégorie?

Réponse: Si le soumissionnaire propose 10 ressources, celles-ci doivent être proposées dans une seule catégorie. Si le soumissionnaire propose plus de 10 ressources différentes, les ressources excédentaires pourront être proposées dans plus d'une catégorie.

Question 4 : Étant donné l'expertise très similaire du spécialiste optique et de l'ingénieur optique, nous suggérons d'inclure ce type de ressource dans une seule des deux catégories. Rien ne semble suggéré que le niveau de travail requiert deux ressources distinctes pour effectuer cette catégorie de tâche. Les critères cotés de la section 2.4.6 (Concepteur en optique) pourraient alors être transférés vers les critères cotés de la section 2.3.6 (Spécialiste en optique).

Réponse : La description du spécialiste en optique fait référence pour le spécialiste en optique à la science optique, qui est une branche de la physique traitant des interactions entre la lumière et la matière. On a besoin içi de quelqu'un qui pourra faire des modèles physiques des phénomènes optiques.

Dans le cas de l'ingénieur on a besoin de quelqu'un capable de faire de la conception optique. C'est-à-dire de quelqu'un qui peut faire des arrangements de composants optiques permettant de transformer géométriquement la lumière pour la rendre détectables selon certains critères, que ce soit en spectroscopie ou en imagerie etc.

Une analogie est possible dans le cas de concepteur électronique. Être capable de concevoir des systèmes électronique ne permet pas de faire de la modélisation en électromagnétisme et l'inverse est aussi vrai, de pouvoir faire des modèles électromagnétiques ne garantit pas être capable de faire de la conception électronique.

Question 5: Dans la reconnaissance de l'expérience, pourquoi refusez-vous l'expérience lors de la maîtrise et du doctorat? Nous argumentons que ces expériences sont tout aussi valables pour démontrer les capacités d'une ressource à accomplir un travail efficace et de qualité. Nous demanderions donc d'enlever les mentions suivantes dans les critères cotés:

"Les projets réalisés dans le cadre d'une formation académique ne sont pas admissibles".

Réponse: Si on donne des points pour les études supérieures comme telle et qu'ensuite on les donne pour l'expérience, on fait la duplication des points. L'université et le milieu de travail ne sont pas la même chose.

Question 6: Pour le critère coté 2.1.6 (Tâche F), pourriez-vous SVP expliquer ce que vous entendez par "*Performance of experimental work*" dans le critère:

"Performance of experimental work in airborne and indented spectral imaging" traduit en français par "Réalisation de travaux expérimentaux en imagerie spectrale aéroportée et en retrait"

Réponse : Le critère en anglais est mal traduit. Il devrait se lire comme dans la traduction anglaise de l'énoncé des travaux. La traduction aurait dû être: « Realisation of experimental work in airborne and standoff imaging. »

Question 7 : Afin de clarifier sa signification et d'homogénéiser la description par rapport à ce qui est indiqué dans l'énoncé des travaux (Tâche 5.1 J), serait-il acceptable de modifier le critère coté 2.1.10 (Tâche J) comme suit:

Participation à une conférence technique, à un atelier, à un groupe de travail spécialisé ou à un colloque d'envergure internationale. « Participation » se définit comme la préparation d'un

document technique, la préparation d'une affiche ou la présentation d'un exposé sur des résultats ou des études techniques.

Réponse : Oui, cette formulation de critère nous convient.

Question 8 : Est-il acceptable de présenter un ingénieur mécanique pour la catégorie de ressource "Technicien conception mécanique"?

Réponse: Oui, des ingénieurs peuvent être proposés. Cependant on a besoin de praticiens réels. On peut accorder des points pour une formation universitaire, mais ce sont les mêmes points que pour un technicien ayant une formation collégiale.

Question 9 : Pour le critère coté 2.5.9.2 a), étant donné la nature similaire des données produites par les systèmes dispersifs et interférentiels, nous suggérons de modifier le critère comme suit:

La ressource a travaillé en laboratoire <u>ou</u> sur le terrain à la prise de mesures utilisant des spectromètres à dispersion (réseaux ou prismes) <u>ou</u> utilisant le spectromètre à transformée de Fourier <u>dans</u> des bandes spectrales allant de l'infrarouge lointain au visible.

Réponse : Les données ne sont similaires qu'après avoir fait les traitements appropriés. On doit comprendre les comportements différents des deux types de systèmes pour identifier des défaillances. C'est l'utilisation des systèmes de mesures qui est importante dans ce critère et non pas les résultats finaux. Dans un cas idéal on aura travaillé avec les deux types de systèmes. Selon un autre angle, les systèmes interférentiels sont utilisés principalement dans l'infrarouge thermique alors que les systèmes dispersifs le sont dans les gammes réflectives avec des longueurs d'onde plus courtes que 2.5 microns.

Question 10 : Pour le critère coté 2.6.1, est-ce que les formations dans des domaines techniques sont aussi considérés ou est-ce que le critère considère uniquement les formations spécifiques en gestion de projet/administration des affaires (MBA)?

Réponse : Le domaine d'étude n'est pas spécifié. On cherche des ressources ayant une expertise en science naturelles ou en sciences appliquées. Le MBA est considéré au même niveau qu'une maîtrise en sciences naturelles ou en sciences appliquées.

Nous percevons mal la valeur ajoutée d'avoir une formation doctorale dans la catégorie "Gestionnaire de projet". De même, nous jugeons très sévère un pointage nul pour une formation de niveau baccalauréat dans cette catégorie de ressource. Nous suggérons donc de réduire l'écart de pointage entre le baccalauréat et la maîtrise et entre la maîtrise et le doctorat. Ceci serait également plus conséquent avec les pointages reliés à la formation des autres catégories de ressources demandées dans l'appel d'offre.

Réponse: Pour gérer des travaux scientifiques et affecter les bonnes ressources aux bons postes, il convient de détenir une formation adéquate. En particulier, une personne ayant un doctorat aura fait de la recherche et comprendra mieux les attentes du client. Le doctorat dans ce sens représente un plus important.

2- Modifier la période d'invitation comme suit :

Supprimer:

L'invitation prend fin le 2016-09-20 à 02 :00 PM

Insérer:

L'invitation prend fin le 2016-10-11 à 02 :00 PM

3. Modification du critère technique obligatoire 1.1 Nombre de ressources à la Pièce jointe 2 – Critères techniques obligatoires et cotés comme suit :

1.1 Nombre de ressources

Pour l'ensemble des catégories de ressources, un minimum de 10 ressources différentes doit être proposé par le soumissionnaire.

Si le soumissionnaire propose 10 ressources, celles-ci doivent être proposées dans une seule catégorie. Si le soumissionnaire propose plus de 10 ressources différentes, les ressources excédentaires pourront être proposées dans plus d'une catégorie. une même ressource peut être proposée dans plus d'une catégorie de ressources.

Le soumissionnaire doit proposer :

Un minimum de 4 ressources dans la catégorie spécialistes (1.2);

Un minimum de 4 ressources dans la catégorie ingénierie (1.3);

Un minimum de 1 ressource dans la catégorie technique (1.4);

Un minimum de 1 ressource dans la catégorie gestionnaire de projet (1.5)

4. Modification du sommaire des critères cotés à 2. Critères techniques cotés à la Pièce jointe 2 – Critères techniques obligatoires et cotés comme suit :

2. Critères techniques cotés

Sommaire des critères	Note min.	Note max.
techniques cotés		
2.1 Expérience du soumissionnaire	9	28
2.2 Approche technique / méthodologie et Gestion des ressources	24	40
2.3 Expérience et formation des ressources spécialistes proposées	32	72
2.4 Expérience et formation des ressources proposées en ingénierie	25	56
2.5 Évaluation du personnel technique	4	10
2.6 Gestionnaire de projet	0 13	30

$\begin{array}{c} \text{Amd. No.} - N^o \text{ de la modif.} \\ 001 \\ \text{File No.} - N^o \text{ du dossier} \\ QCL\text{-}5\text{-}38299 \end{array}$

Buyer ID - id de l	l'acheteur
	ac1028

TOTAL	94	236
	107	

5. Modifier le critère coté 2.1.6 (Tâche F) dans la version anglaise seulement.

6. Modifier le critère coté 2.1.10 (Tâche J) à la Pièce jointe 2 – Critères techniques obligatoires et cotés comme suit :

2.1.10 Tâche J: Participation à une conférence technique, à un atelier, à un groupe de travail spécialisé ou à un colloque d'envergure internationale. « Participation » se définit comme la préparation d'un document technique, la préparation d'une affiche ou la présentation d'un exposé sur des résultats ou des études techniques.

2.1.10 Tâche J : Participer dans les programmes d'échanges internationaux.

7. Modification de « Maximum et minimum totaux pour la section 2.6 Gestionnaires de projet » à la Pièce jointe 2 – Critères techniques obligatoires et cotés comme suit :

Maximum et minimum totaux pour la section 2.6	Note maximale : 30 points	Note minimale : 0 point 13 points
---	---------------------------	-------------------------------------

^{***}Toutes les autres modalités demeurent les mêmes.